

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

MÉMOIRE SOUMIS AU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

*HYDRO-QUÉBEC / PROJET DE DÉRIVATION
PARTIELLE DE LA RIVIÈRE MANOUANE*

8 juin 2001

Hôtel Universel
Alma

Brève description de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay est située dans la région administrative 02. Elle compte une population de 173 980 résidants, ce qui lui vaut la troisième place à ce chapitre parmi les 96 M.R.C. au Québec. On y dénombre aussi quatre villes et 16 municipalités rurales, soit un total de 20 municipalités.

Trois d'entre elles, soit les villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie représentent le principal pôle d'attraction urbain et constituent le noyau de la conurbation désignée comme étant le Haut-Saguenay.

La M.R.C. inclut également dix municipalités formant l'agglomération connue sous le nom de secteur nord : Bégin, Canton Tremblay, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Shipshaw et Sainte-Rose-du-Nord. Cette désignation provient du fait qu'elles sont localisées sur la rive nord de la rivière Saguenay.

De plus, mentionnons les cinq municipalités du Bas-Saguenay qui sont Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité et Saint-Félix-d'Otis, de même que les trois situées dans le secteur du lac Kénogami, soit la ville de Laterrière ainsi que les municipalités de Lac-Kénogami et de Larouche.

Le territoire combiné de ces 20 municipalités couvre 10 % de la superficie totale du territoire de la M.R.C., soit environ 4 500 kilomètres carrés (km²). La plus grande partie de ce même territoire est constituée de territoires dits non municipalisés ou non organisés (T.N.O.), soit plus de 40 000 km², représentant 90 % du territoire.

La participation de la M.R.C. à la SOCOM

Les territoires non organisés de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay ont toujours été et représentent encore aujourd'hui l'un de ses atouts majeurs. Ils sont le théâtre de multiples activités économiques : pensons à la chasse, à la pêche, à la villégiature, aux nombreuses zecs et pourvoiries, à l'exploitation forestière, ainsi qu'à l'exploitation de l'hydro-électricité.

Dans le cadre d'un projet de dérivation partielle de rivières situées dans les territoires non organisés de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Hydro-Québec a approché cette dernière, ainsi que d'autres partenaires, afin de créer une Société en commandite (SOCOM), dans une nouvelle formule de partenariat.

La M.R.C. s'était déjà impliquée dans quelques projets d'envergure en matière de développement économique au cours des dernières années : création de la Régie intermunicipale de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, restauration des dommages sur les territoires des zecs et pourvoiries après le déluge de 1996, construction de la route du lac Kénogami et mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

À la suite des succès obtenus par ces projets, le Conseil de la M.R.C. a donc étudié la possibilité de participer au projet de société en commandite proposé par Hydro-Québec. Après réflexion, les membres ont jugé bon, le 14 septembre 1999, d'adopter la résolution numéro C-99-250 à l'effet d'adhérer au partenariat constituant la SOCOM. Cette décision était justifiée par plusieurs raisons, dont entre autres :

- ✓ Le projet de la SOCOM est conforme aux objectifs et aux orientations du schéma d'aménagement de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay ;

- ✓ La M.R.C. ne se sent pas liée du simple fait qu'elle soit partenaire d'Hydro-Québec : si un ou des aspects du projet de la SOCOM ne correspondent pas à ses attentes et orientations ou ne tient pas compte des intérêts des utilisateurs du territoire concerné, elle pourra toujours exprimer son désaccord ;
- ✓ Hydro-Québec est une importante société d'État qui produit des études environnementales de grande qualité et qui compte sur les services de professionnels chevronnés ;
- ✓ Depuis le début du projet, toutes les démarches et procédures ont été réalisées avec la philosophie, autant par Hydro-Québec que ses partenaires dont la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, de tenir la population et les divers intervenants au courant de tous les détails. D'ailleurs, les audiences publiques tenues par le BAPE concernant le projet de la SOCOM confirment cette approche de transparence et de démocratie ;
- ✓ Les clauses financières du contrat liant les partenaires de la SOCOM constituent un autre facteur favorisant la participation de la M.R.C. : en effet, cette dernière, comme tous les autres intervenants prenant part au projet, pourra procéder à son investissement seulement lorsque le montage financier aura été complété par la société Hydro-Québec.
- ✓ Le projet de dérivation de la rivière Manouane permettra de maximiser les installations actuelles d'Hydro-Québec et d'éviter la construction de nouveaux ouvrages hydro-électriques. Cela signifie que le projet de la SOCOM représente des économies pour tous les contribuables québécois et minimise les impacts environnementaux qui pourraient être occasionnés par la construction de nouvelles centrales ;

- ✓ La réalisation du projet de la SOCOM générera d'importants revenus à la M.R.C., lesquels pourront être consacrés au développement économique et à la création d'emplois sur tout le territoire ;
- ✓ La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay est fière d'être impliquée dans un partenariat d'affaires avec la société Hydro-Québec. Celle-ci possède une expertise mondiale dans la réalisation de projets hydro-électriques.

Conclusion

Les diverses étapes du processus ayant conduit à l'entente sur la SOCOM nous ont permis de constater la qualité des études techniques, la transparence et l'ouverture d'esprit des représentants d'Hydro-Québec, ce qui s'est avéré sécurisant pour l'ensemble des citoyens et des utilisateurs des territoires non organisés de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

De plus, les dirigeants de cette dernière gardent leur liberté d'expression en cas de désaccord sur tout point d'intérêt public concernant la réalisation du projet.

Cette expérience porte un fort potentiel de développement et laisse croire qu'il pourrait être possible que la M.R.C. fasse partie d'éventuels partenariats similaires avec Hydro-Québec, si le projet actuel se réalise.

Pour le moment, les autorités de la M.R.C. souhaitent la concrétisation du projet pour le bien de la région, plus particulièrement pour que l'économie de notre M.R.C. puisse bénéficier des retombées et la création d'emplois qui en découleront sur notre territoire et ce, durant de nombreuses années.